

**PROJET de PPAS**

**COMMUNE D'UCCLE**

**Avis de la Commission régionale de développement à l'occasion de l'examen du  
Projet de PPAS n° 2C - QUARTIER BRUGMANN**

**20 mai 1994**

Considérant que la zone d'espace vert à front de l'avenue De Fré prévue au Plan de Secteur est préservée dans sa situation existante;

Considérant que le projet de PPAS ne met en cause ni les données essentielles, ni les prescriptions du Plan de Secteur et celles du projet de Plan régional de développement;

Considérant que la nouvelle répartition des différentes affectations ne modifie pas, dans son fondement, la distribution des zones d'espace vert et des parcelles constructibles prévues initialement aux plans supérieurs, étant donné la récupération d'une surface d'espace vert équivalente avenue Messidor;

**Avis favorable** sur le déplacement de la zone d'habitation à front de l'avenue Léo Errera vers le rond-point Churchill.

**OBSERVATIONS DE LA COMMISSION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT**

**à l'occasion de l'examen du Projet de PPAS n° 2C  
QUARTIER BRUGMANN à UCCLE**

La Commission émet les observations suivantes :

Certains Membres de la Commission considèrent que la manière dont le Plan de Secteur a traité cet espace n'est pas satisfaisant. Cette situation est regrettée.

La Commission regrette que la proposition faite au projet de PPAS ne réponde ni à la volonté de maintien d'une coulée verte tel que le Plan de Secteur le propose, ni à la possibilité de fermeture du rond-point Churchill;

La justification invoquée du déplacement de la zone d'habitation en vue de la conservation d'une végétation remarquable semble peu crédible au regard de l'affectation prévue au projet de PPAS, les espaces jugés propres à être sauvegardés étant affectés à une "zone de recul" et non, comme on pouvait s'y attendre, à la "zone de protection d'arbres";

La Commission pense que la fermeture du front bâti du rond-point à front de voirie et selon une recherche architecturale de gabarit qui assurerait la transition entre ceux des autres immeubles du rond-point et ceux de l'avenue Errera, serait une solution préférable. Elle constituerait de plus une meilleure harmonie dans la composition architecturale du rond-point et garantirait une meilleure unité à l'espace vert situé à l'intérieur de l'îlot.